



Les déchets doivent être en bordure de trottoir au plus tard à 7 h du matin pour assurer leur collecte.

MATIÈRES ORGANIQUES



BAC VERT

Collecte toutes les 2 semaines (même si le bac n'est pas rempli)
Toutes les semaines en juillet et août

Tous les déchets alimentaires : résidu de fruits et de légumes, restes de nourriture, viandes, poissons, produits laitiers, huiles et graisses de cuisson (refroidir, essuyer avec un essuie-tout et placer dans le bac vert), pain, riz, pâtes alimentaires, os, filtres à café et résidu de café, sachets de thé, coquilles d'œuf.

Déchets de jardinage :

feuilles, broussailles et plantes.



Déchets de papier :

serviettes de table, essuie-tout de cuisine.

Autres : sciures, copeaux de bois.

Articles à ne pas mettre dans le bac vert :

- ⊘ Cendres
- ⊘ Boîtes de conserve, bouteilles ou verre
- ⊘ Carton ondulé (boîtes de pizza)
- ⊘ Décorations ou guirlandes métalliques
- ⊘ Herbe coupée
- ⊘ Cartons de lait
- ⊘ Journaux, revues ou papier déchiqueté
- ⊘ Gobelets en carton ou en styromousse
- ⊘ Excréments d'animaux
- ⊘ Sacs en plastique biodégradables ou compostables
- ⊘ Roches, bûches ou troncs d'arbre
- ⊘ Terre/terreau ou plaques de gazon
- ⊘ Emballage ciré ou sous film

⚠ Utiliser des boîtes de carton ou une seule feuille de papier pour envelopper les déchets alimentaires humides

➡ Tourner la page pour connaître la procédure à suivre pour les matières organiques

RECYCLAGE



SAC BLEU, PAPIER ET CARTON

Ville/banlieue : Collecte toutes les semaines
Régions rurales : Collecte toutes les deux semaines

1 Matières recyclables dans les sacs bleus :

Placer dans un sac bleu transparent

- Tous les contenants consignés (jeter tous les bouchons et capsules à la poubelle)
- Tous les contenants en plastique (pas de styromousse)
- Bouteilles et pots en verre
- CANNETTES en acier et en aluminium
- Papier d'aluminium et plats en aluminium propres
- Tous les contenants à lait
- Sacs à jus Mini-Sips et contenants Tetra Pak
- Sacs en plastique, y compris : sacs d'épicerie, sacs de vente au détail, sacs de pain, film à bulles d'air, housses de nettoyage à sec, et sacs d'aliments congelés. Rappelez-vous d'enlever tous les reçus. Placez tous les sacs dans un sac d'épicerie, attachez ce dernier et mettez-le dans le sac bleu.

2 Recyclage de papier : Placer dans un sac d'épicerie, de vente au détail ou un sac transparent

Papier sec et propre, journaux, cahiers publicitaires, revues sur papier glacé, catalogues, enveloppes, cartons d'œufs, livres brochés, bottins téléphoniques, papier déchiqueté, reçus et boîtes en carton (c.-à-d. boîtes de céréales et de craquelins).

3 Carton ondulé : Aplatissez les boîtes et groupez-les en paquets de 0,6 m x 0,9 m x 0,2 m (2 pi x 3 pi x 8 po).

- Emballages d'appareils ménagers
- Boîtes à pizza

⚠ Placer le papier et le carton ondulé à côté des sacs bleus.

➡ Tourner la page pour connaître la procédure à suivre pour le recyclage.

ORDURES



SAC TRANSPARENT OU POUBELLE

Collecte toutes les deux semaines

Les ordures doivent être placées dans un sac transparent. Les sacs peuvent être placés dans une poubelle en métal ou en plastique. Les ordures éparpillées à cause de sacs déchirés sont la responsabilité du propriétaire de la résidence.

- Contenants en aérosol (vides)
- Papier d'aluminium (sale)
- Cendres (froides)
- Verre brisé (enveloppé)
- Gros articles (meubles, cuisinières, etc.)
- Produits en céramique
- Gobelets à café (jetables)
- Couches (jetables)
- Vaisselle
- Résidu de balayage
- Boîtes de jus congelé
- Gants en latex
- Ampoules
- Matelas et sommiers
- Contenants d'huile à moteur (vides)
- Emballage (non recyclable)
- Pots de peinture (vides ou secs)
- Excréments d'animaux
- Emballages en plastique (sales)
- Sacs de croustilles
- Papiers-mouchoirs
- Tubes de dentifrice
- Jouets (brisés)
- Sacs d'aspirateur
- Papier peint

➡ Tourner la page pour connaître la procédure à suivre pour les ordures

DÉCHETS DANGEREUX



DÉPÔT DMD

Composez le 311 ou visitez le halifax.ca/recycle pour connaître les heures et les lieux de dépôt

Apportez les articles suivants au dépôt de DMD :

- Contenants en aérosol contenant des substances dangereuses
- Piles de toutes sortes
- Bonbonnes de propane pour barbecue
- Mazout
- Essence
- Restes de nettoyants corrosifs
- Huile à moteur (ou communiquez avec votre détaillant d'huile à moteur pour trouver un lieu de dépôt près de chez vous)
- Pesticides/herbicides
- Produits pharmaceutiques et médicaments
- Petits cylindres de propane (p. ex., combustible pour réchaud de camping)
- Solvants et diluants

⚠ Les restes de peinture liquide devraient être retournés à l'ENVIRO-DÉPÔT^{MC} de votre quartier. Visitez le site regeneration.ca ou composez le 1-888-772-9772.

⚠ Pour connaître les lieux de dépôt des piles alcalines et rechargeables, visitez le call2recycle.ca

➡ Tourner la page pour connaître la procédure à suivre pour les déchets dangereux

Des questions?

Faites le 311 ou visitez le halifax.ca/recycle pour plus de renseignements, y compris les heures d'activité de tous les centres d'élimination des déchets.



Les déchets doivent être en bordure de trottoir au plus tard à 7 h du matin pour assurer leur collecte.

MATIÈRES ORGANIQUES

Les foyers admissibles à la collecte de matières organiques en bordure de trottoir reçoivent un bac vert et un mini-bac.

Poids maximal : 100 kg (220 lbs).

Entreposage : Gardez le bac à l'extérieur dans un endroit bien aéré.

N° de série du bac : Notez le numéro de série de votre bac. Si vous déménagez, le bac et le mini-bac doivent demeurer sur la propriété.

Bacs endommagés : Si votre bac est endommagé, composez le 311 pour obtenir de l'aide.

Déchets de jardin : Les sacs en papier Kraft **NEUFS** sont les seuls sacs acceptables pour la collecte des feuilles mortes et des déchets de jardin.

Limite de 20 sacs pour les déchets de jardin et les feuilles mortes, et poids maximal de 25 kg (55 lbs) par sac.

Les branches doivent être attachées en ballots – maximum de 5 ballots.

Chaque ballot ne doit pas peser plus de 34 kg (75 lbs) et aucune branche individuelle ne doit mesurer plus de 1,2 m (4 pi) de long ou 0,2 m (8 po) de diamètre. Placez les ballots à côté du bac vert.

L'herbe **FRAÎCHEMENT COUPÉE** ne sera pas ramassée en bordure de trottoir. Visitez le halifax.ca/recycle pour plus de renseignements sur le recyclage de l'herbe coupée.

Les arbres de Noël naturels seront ramassés les jours de la collecte des bacs verts.

Enlevez tous les ornements et décorations en plastique et en métal, le support et les sacs, et placez l'arbre à côté de votre bac.

Tourner la page pour savoir ce que sont les matières organiques 

RECYCLAGE

Il y a trois procédures différentes pour trier les matières à recycler.

1 Matières à recycler pour sacs bleus : Placez les matières dans un sac bleu transparent.

Sacs en plastique : Placez tous les sacs d'épicerie et de vente au détail en plastique dans un seul sac d'épicerie (n'oubliez pas d'enlever les reçus d'abord). Attachez le sac et mettez-le dans le sac bleu.

2 Produits de papier : Assurez-vous que le papier est sec et séparez-le des matières recyclables qui vont dans les sacs bleus. Mettez les journaux et autres papiers recyclables dans un sac d'épicerie et placez ce dernier à côté du sac bleu.

3 Carton ondulé : Assurez-vous qu'il est sec et qu'il soit séparé des matières allant dans le sac bleu. Aplatissez les boîtes, attachez-les en ballots d'environ 0,6 m (2 pi) x 0,9 m (3 pi) x 0,2 m (8 po) et placez-les à côté du sac bleu.

 *Séparez les matières recyclables des ordures ou du bac vert pour la collecte.*

 *Les boissons prêtes à servir (sauf le lait) peuvent être retournées à l'Enviroparc pour un remboursement.*

Visitez le putwasteinitsplace.ca pour une liste des points de dépôt et des détails complets.

N.B. : La collecte des matières recyclables a lieu chaque semaine en région urbaine et en banlieue, et toutes les deux semaines en région rurale.

Tourner la page pour savoir ce que sont les matières recyclables 

ORDURES

Limites pour les sacs/contenants :

- **Maisons unifamiliales NEUVES :** Limite de 6 sacs (1 sac opaque est permis, les autres doivent être transparents) et 1 gros article. Jusqu'à 5 sacs peuvent être remplacés par des déchets de rénovation.
- **Immeubles à logements multiples (2 à 6 unités, y compris les maisons avec appartement au sous-sol) :** Limite de 4 sacs par unité (1 sac opaque permis, les autres doivent être transparents) et de 2 gros articles. Aucun déchet de rénovation permis.

Par respect de la vie privée, tous les sacs doivent être placés dans des poubelles.

Limites de poids : Les sacs (taille normale) ne doivent pas peser plus de 25 kg (55 lbs). Les contenants pleins ne doivent pas peser plus de 34 kg (75 lbs). Les déchets de rénovation ne doivent pas peser plus de 34 kg (75 lbs) et ne doivent pas dépasser 1,2 m (4 pi) de long.

Les pneus de véhicules de tourisme et certains appareils électroniques ne sont pas acceptés en bordure de trottoir. Visitez le putwasteinitsplace.ca pour plus de renseignements sur le recyclage des pneus.

Les pièces automobiles ne sont pas acceptées en bordure de trottoir. Pour plus de renseignements, communiquez avec un concessionnaire automobile ou un recycleur de métaux.

Pour l'élimination obligatoire gratuite des CFC pour tous les réfrigérateurs, congélateurs et déshumidificateurs résidentiels avant la collecte en bordure de trottoir, composez le **311**.

Tourner la page pour savoir ce que sont les ordures 

DÉCHETS DANGEREUX

*Vous pouvez apporter vos déchets ménagers dangereux au dépôt de déchets ménagers dangereux (DMD) situé au 20, prom. Horseshoe Lake, Bayer's Lake Business Park. Le dépôt est ouvert certains samedis seulement. Pour connaître l'horaire, visitez le halifax.ca/recycle ou faites le **311**.*

Qui est admissible : Résidents de la région de Halifax seulement. Aucun déchet industriel n'est accepté au dépôt de DMD.

Peinture : Si vous avez des pots de peinture ou de petites quantités de peinture, laissez-les sécher à l'air ou mélangez-les avec du sable ou de la litière pour chats, puis mettez-les dans les ordures ordinaires. N'apportez pas de pots de peinture vides au dépôt de déchets ménagers dangereux.

Huile à moteur usagée : communiquez avec votre détaillant d'huile pour connaître le centre de dépôt d'huile usagée près de chez vous.

Piles : Visitez call2recycle.ca pour trouver un lieu de collecte.

Appareils électroniques : Certains appareils électroniques ne sont pas acceptés : téléviseurs, écrans, imprimantes, téléphones, télécopieurs, cellulaires et systèmes d'enregistrement audio/vidéo doivent être amenés à un lieu de dépôt pour y être recyclés. Pour plus de renseignements, visitez le recyclemyelectronics.ca

Tourner la page pour savoir ce que sont les déchets dangereux 



Composez le **311** ou allez à halifax.ca/recycle pour plus de renseignements, y compris les heures d'ouverture de tous les centres de dépôt des déchets.



Imprimé avec des encres à base de plantes sur du papier contenant des fibres recyclées. Veuillez recycler ce guide après usage.

